

mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Président de la Communauté de Communes,

- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R 153-8 ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Essor du Rhin du 21 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi sur leur territoire ;
- VU la délibération du Conseil de la Communauté Communes Pays de Brisach du 5 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi sur leur territoire ;
- VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Communes Pays de Brisach au 1^{er} janvier 2017 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 27 mars 2017 décidant la fusion des deux procédures PLUi en cours afin de couvrir l'intégralité du périmètre de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2019 tirant le bilan de la concertation, et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2020 arrêtant une seconde fois à l'identique le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10 mars 2020 désignant la commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :
Président : Monsieur Francis KOLB, Directeur des Services Techniques de la fonction publique territoriale (retraité)
Membres titulaires : Madame Solange GARIN, Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire (retraîtée) et Madame Yvette BAUMANN, Contrôleur Principal de la DGFIP (retraîtée).

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes ainsi que la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

ARTICLE 2

La durée de l'enquête publique sur ce projet est fixée à 34 jours consécutifs du mardi 8 septembre 2020 à 8h30 au lundi 12 octobre 2020 à 12h.

ARTICLE 3

Monsieur Francis KOLB, Directeur des Services Techniques de la fonction publique territoriale (retraité), a été désigné en tant que Président de la commission d'enquête.
Ladite commission d'enquête est également composée de deux membres titulaires : Mme Solange GARIN, Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire (retraîtée) et Madame Yvette BAUMANN, Contrôleur Principal de la DGFIP (retraîtée).

ARTICLE 4

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes (désignée siège de l'enquête publique) ainsi que dans les mairies des communes membres de l'intercommunalité, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux et selon les modalités détaillées dans le tableau suivant :

Lieux	Adresse	Éléments consultables au format numérique sur poste informatique	Éléments consultables au format papier
Communauté de Communes désignée siège de l'enquête publique	16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	Dossier complet
Mairie d'Algolsheim	10 Grand'Rue 68600 ALGOLSHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie d'Appenwihr	6 rue Principale 68280 APPENWIHR	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie d'Artzenheim	19 rue du Sponeck 68320 ARTZENHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Balgau	Place du Curé Didierjean 68740 BALGAU	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Baltzenheim	20 rue Principale 68320 BALTZENHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et

			éléments réglementaires
Mairie de Biesheim	13 Grand'Rue 68600 BIESHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Blodelsheim	39 rue du Général de Gaulle 68740 BLODELSHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Dessenheim	14 Grand'Rue 68600 DESSENHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Durrenentzen	24 rue de l'III 68320 DURRENTZEN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Fessenheim	35 rue de la Libération 68740 FESSENHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Geiswasser	2 rue de l'Église 68600 GEISWASSER	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Heiteren	4 route de Strasbourg 68600 HEITEREN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Hettenschlag	10 rue de Dessenheim 68600 HETTENSCHLAG	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Hirtzfelden	17 A rue de la République 68740 HIRTZFELDEN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Kunheim	56 rue Principale 68320 KUNHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Logelheim	1 place du Général de Gaulle 68280 LOGELHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires

Mairie de Munchhouse	2 rue de Hirtzfelden 68740 MUNCHHOUSE	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Namsheim	3 rue du Rhin 68740 NAMBSHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Neuf-Brisach	4 rue de l'Hôtel de Ville 68600 NEUF- BRISACH	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie d'Obersaasheim	22 rue du Maréchal Leclerc 68600 OBERSAASHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Roggenhouse	4 rue d'Ensisheim 68740 ROGGENHOUSE	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Rumersheim- le-Haut	3 rue des Lilas 68740 RUMERSHEIM-LE- HAUT	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Rustenhart	2 rue de l'Église 68740 RUSTENHART	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie d'Urschenheim	5 rue de la 1ère Armée Française 68320 URSCHENHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Vogelgrun	4 Grand'Rue 68600 VOGELGRUN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Volgelsheim	16 rue de la Paix 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Weckolsheim	21 rue Principale 68600 WECKOLSHEIM	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires
Mairie de Widensolen	15 rue de l'Église 68320 WIDENSOLEN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et

			éléments réglementaires
Mairie de Wolfgantzen	35 rue Principale 68600 WOLFGANTZEN	Dossier complet	Plans de zonage, OAP sectorielles et éléments réglementaires

Le dossier d'enquête publique se compose :

- Du projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire une première fois le 28 octobre 2019, puis une seconde fois à l'identique le 10 février 2020 ;
- D'une note de présentation relatant les éléments de l'article R.123-8 du code de l'environnement ;
- De l'avis de l'autorité environnementale en date du 3 février 2020 portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLUi arrêté ;
- Du bilan de la concertation détaillé dans la première délibération arrêtant le projet de PLUi (pièce n°1.f. du Rapport de Présentation du projet de PLUi arrêté) ;
- Des avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de PLUi arrêté.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique complet et consigner ses observations sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies concernées (détails dans le tableau ci-dessus) ou les adresser par écrit au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête à la Communauté de Communes (16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM).

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.paysrhinbrisach.fr/> pendant toute la durée de l'enquête. En outre, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2068> pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5

L'évaluation environnementale du projet de PLUi arrêté et son résumé non technique sont compris dans le rapport de présentation du projet conformément aux articles L104-4 et R.151-3 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public lors de permanences, selon les modalités détaillées dans le tableau suivant :

Lieux	Dates	Horaires
Siège de la Communauté de Communes	mardi 8 septembre	09h-11h
	lundi 12 octobre	9h-12h
	mardi 22 septembre	14h-16h
Mairie d'Algolsheim	lundi 28 septembre	14h-16h
Mairie d'Appenwihr	mercredi 9 septembre	09h-11h
Mairie d'Artzenheim	lundi 14 septembre	14h-16h
Mairie de Balgau	mardi 15 septembre	16h-18h
Mairie de Baltzenheim	lundi 5 octobre	10h-12h
Mairie de Biesheim	mardi 29 septembre	15h-17h
Mairie de Blodelsheim	jeudi 17 septembre	15h-17h
Mairie de Dessenheim	mercredi 30 septembre	9h-11h
Mairie de Durrenentzen	jeudi 10 septembre	17h-19h
Mairie de Fessenheim	jeudi 24 septembre	15h-17h
Mairie de Geiswasser	mardi 29 septembre	15h-17h
Mairie de Heiteren	vendredi 11 septembre	09h-11h
Mairie de Hettenschlag	samedi 12 septembre	09h-11h
Mairie de Hirtzfelden	jeudi 10 septembre	10h-12h
Mairie de Kunheim	mardi 15 septembre	15h-17h
Mairie de Logelheim	samedi 19 septembre	09h-11h
Mairie de Munchouse	lundi 21 septembre	16h-18h
Mairie de Nambenheim	vendredi 25 septembre	15h-17h
Mairie de Neuf-Brisach	mardi 6 octobre	15h-17h
Mairie d'Obersaasheim	vendredi 18 septembre	14h-16h
Mairie de Roggenhouse	mardi 15 septembre	11h-13h
Mairie de Rumersheim-le-Haut	jeudi 8 octobre	15h-17h
Mairie de Rustenhart	mardi 6 octobre	09h-11h
Mairie d'Urschenheim	jeudi 8 octobre	09h-11h
Mairie de Vogelgrun	mercredi 7 octobre	09h-11h
Mairie de Volgsheim	mercredi 7 octobre	14h-16h
Mairie de Weckolsheim	jeudi 1 octobre	14h-16h

Mairie de Widensolen	jeudi 1 octobre	08h-11h
Mairie de Wolfgantzen	samedi 26 septembre	09h-11h

ARTICLE 7

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 4, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

Le Président de la commission d'enquête transmet dans un délai de 30 jours au Président de la Communauté de Communes Pays-Rhin-Brisach le dossier d'enquête avec le rapport de la commission d'enquête publique ainsi que les conclusions motivées de la commission sur le projet de PLUi arrêté soumis à l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également adressée par M. le Président de la Communauté de Communes à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Colmar pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 8

Le maître d'ouvrage du projet de PLUi est la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée par écrit à Monsieur Gérard HUG, Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, au siège la Communauté de Communes (16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM).

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres.

Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes : <https://www.paysrhinbrisach.fr/>

ARTICLE 10

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi.

ARTICLE 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Colmar
- M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
- Aux membres de la commission d'enquête

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Volgelshheim, le
Le Président

Gérard HUG

11 AOUT 2020



Transmis en Préfecture pour exercice du contrôle de légalité le :

11 AOUT 2020

Affiché le :

11 AOUT 2020